

PLAN DE LUTTE

CONTRE LA

VIOLENCE ET

L'INTIMIDATION

Définition

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP, art. 13)

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP, art.13)

Modalité d'application pour le signalement d'une plainte

Tout membre du personnel du centre (direction, enseignant, personnel de soutien, personnel professionnel) peut recevoir un signalement lorsque des gestes de violence ou d'intimidation ont été commis à l'endroit d'un élève. Le signalement peut être écrit ou verbal et fait par la victime, un témoin élève ou un témoin membre du personnel. Le signalement est traité confidentiellement.

Adopté par le conseil d'établissement le 16 février 2021.

Membres du comité pour l'établissement du plan de lutte à la violence et l'intimidation pour l'année scolaire 2020-2021 :

Pascale Lemieux, enseignante

Charles-Olivier Caron, enseignant

Steeve Leblanc, enseignant

Nicolas Bouchard, enseignant

Sandra Lemay, technicienne en travail social

Nathalie Lagacé, directrice

Analyse de la situation

À l'automne 2019, les élèves ont été invités à compléter un questionnaire proposé par la Chaire de recherche Bien-être à l'École et prévention de la violence, de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Au total, 91 élèves ont participé. L'analyse que nous en faisons est qu'une grande majorité de nos élèves se sentent en sécurité dans nos établissements, sentent que les interventions sont justes et entretiennent de bonnes relations avec le personnel et leurs collègues. Ils sont également engagés et ont un sentiment d'attachement au centre. De plus, on remarque également qu'il y a un très faible pourcentage de lieux identifiés par les élèves comme étant à risque. Finalement, les élèves semblent avoir subi très peu de violence ou d'intimidation personnellement, alors qu'ils ont été témoins plus régulièrement de comportements définis comme tels à l'école.

Le rapport est disponible pour consultation auprès de la direction du centre.

SCHÉMA D'INTERVENTION

Tout membre du personnel du centre (direction, enseignant, personnel de soutien ou professionnel) peut recevoir un signalement lorsque des gestes de violence ou d'intimidation ont été commis à l'endroit d'un élève. Le signalement peut être écrit ou verbal et fait par la victime, un témoin élève ou un témoin adulte.

ARRÊT D'AGIR

Mettre fin à la situation par tout membre du personnel du centre

SÉCURISER ET APPORTER DU SUPPORT À LA VICTIME :

- . Écouter et rassurer l'élève;
- . Consigner les faits par écrit;
- . Valoriser les comportements de dénonciation;
- . Informer l'élève sur les mesures qui seront prises auprès du ou des intimidateurs en respect des normes de confidentialité;
- . Outiller l'élève pour trouver des solutions afin d'éviter les situations d'intimidation;
- . Faire savoir à l'élève qu'il y aura un suivi auprès de lui;
- . Informer les parents des mesures prises (pour un élève mineur);
- . Référer le cas à des organismes de soutien externe (si besoin);
- . Informer le personnel concerné de la situation.

INTERVENIR AUPRÈS DE L'ÉLÈVE QUI INTIMIDE :

- . Écouter l'élève;
- . Consigner les faits par écrit;
- . Rappeler les comportements attendus;
- . Sensibiliser l'élève relativement au comportement d'intimidation ou de violence;
- . Expliquer les conséquences d'une récidive;
- . Établir des limites claires;
- . Informer le personnel concerné de la situation.

ENCOURAGER LE TÉMOIN À DÉNONCER LES COMPORTEMENTS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE :

- Écouter l'élève;
- Consigner les faits par écrit;
- Informer le personnel concerné de la situation.

INTERVENTIONS POSSIBLES

Les interventions et les conséquences peuvent varier en fonction de la gravité et de l'intensité du geste (notamment s'il s'agit d'acte criminel) et sont appliquées avec discernement par la direction d'école selon le code de vie.

Du moment où des gestes d'intimidation ou de violence ont un impact sur ce qui se passe au centre et concerne les acteurs du centre, peu importe le lieu ou le moment où ces gestes ont été commis, le centre doit gérer cet impact. Toute dénonciation ou situation d'intimidation ou de violence sera traitée confidentiellement.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Objectifs	Mesures de prévention, de soutien ou sanction	Intervenants	Critères de réussite
<p>Intervenir auprès de l'élève qui intimide et modification des comportements d'intimidation (physiques, verbaux, sociaux).</p>	<p><u>Niveau 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'agir; • Description des comportements observés, prise en note de l'incident rapporté; communication entre les différents intervenants, nommer les répercussions sur les autres et rappel du comportement attendu. <p><i>Si le comportement se poursuit malgré l'intervention de niveau 1 :</i></p> <p><u>Niveau 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdire le comportement, établir des limites et expliquer la procédure du centre; • Application d'une réflexion, d'un geste de réparation, d'une conséquence ou une intervention d'apprentissage social, selon l'analyse faite par l'intervenant. À ce moment, le parent sera informé de la situation dans le cas d'un élève mineur; • Imposer, selon le cas, une intervention d'apprentissage social. <p><u>Niveau 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans certains cas, demander l'intervention de ressources externes à l'école, telles que Équijustice, la DPJ, la Sûreté du Québec, etc. <p><i>Selon la gravité du comportement, on peut passer d'une étape à l'autre sans suivre l'ordre établi.</i></p>	<p>Intervenants scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt immédiat des comportements d'intimidation. • Réalisation d'une réflexion sur les comportements inadéquats et modification de ces derniers. • Arrêt du comportement et support aux intervenants.
<p>Sécuriser et apporter du support à l'élève qui subit de l'intimidation.</p>	<p><u>Niveau 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Écouter et rassurer l'élève qui rapporte un événement d'intimidation; • Nommer les interventions qui seront faites pour que la situation cesse; • Encourager les comportements de dénonciation. <p><u>Niveau 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer l'élève sur les mesures qui seront prises auprès du ou des intimidateurs; • Imposer des interventions d'apprentissage social; • Outiller l'élève pour trouver des solutions pour éviter les situations d'intimidation (utilisation des réseaux sociaux, entourage, relation amoureuse, etc.); • Faire savoir à l'élève qu'il y aura un suivi auprès de lui; • Informer les parents des actions prises dans le cas d'un élève mineur. <p><u>Niveau 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Référer le cas à des organismes de soutien externe. 	<p>Intervenants scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Que la victime comprenne que les comportements d'intimidation ne sont pas tolérés. • Modification des comportements de victimisation. • S'assurer que les services disponibles soient offerts à l'élève.

<u>Objectifs</u>	<u>Mesures de prévention, de soutien ou sanction</u>	<u>Intervenants</u>	<u>Critères de réussite</u>
<p>Encourager les témoins à dénoncer et à ne pas accepter les comportements d'intimidation.</p>	<p><u>Niveau 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager et valoriser les élèves qui dénoncent les actes d'intimidation. <p><u>Niveau 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Imposer des interventions d'apprentissage social; Réflexion à faire sur les conséquences de ne rien dire; Outils les élèves aux comportements à adopter pour dénoncer. 	Intervenants scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des dénonciations de comportements d'intimidation. Éliminer les comportements de passivité face à l'intimidation.
<p>Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence.</p>	<p><u>Interventions universelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du code de vie à tous les élèves; Rencontre avec la ressource SARCA pour définir un projet de vie et un plan de formation; Accessibilité à la technicienne en travail social pour l'ensemble des élèves; Valorisation de la réussite des élèves; Organisation d'activités suscitant le sentiment d'appartenance et favorisant l'inclusion; Accueil personnalisé favorisant le développement de relation et la sécurisation culturelle; Offre de cours optionnels s'adressant à l'ensemble des élèves dont le groupe Explore; Comité étudiant; Présence de la direction dans les différents comités auxquels participent les élèves; Ateliers offerts sur des sujets ciblés; Définition des valeurs du centre et des comportements attendus des élèves et du personnel. <p><u>Interventions sélectives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Tutorat; Suivi individualisé par la technicienne en travail social; Soutien aux intervenants et aux élèves par la direction selon les besoins identifiés; Comité de suivi des élèves; Collaboration avec des organismes externes (Équijustice, Carrefour Jeunesse Emploi Émersion, etc.). <p><u>Interventions ciblées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Plan d'aide à l'apprentissage; Suivi personnalisé par une équipe multi (direction, technicienne en travail social, SARCA, conseiller d'orientation, tuteur, etc.); Prise en charge par des organismes externes. 	Intervenants scolaires et élèves	<ul style="list-style-type: none"> Être conséquent dans la gradation des interventions pour mettre fin à l'intimidation. Dans les interventions ciblées, on retrouve l'ensemble des interventions sélectives et universelles.

